

## COMPTE RENDU DE LA REUNION

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS

Séance du mardi 27 mars 2018 – 19h30

#### Etaient présents les 9 membres suivants :

##### Présents :

Mesdames : Monique FAURE, Samia MOUHOUBI-REY, Anne-Marie CHARLES, Claire MOURABY.

Messieurs : Pierre MORAND, Nicolas BARBE, Olivier LE BRIZ, Philippe RODRIGUEZ, Claude WIART.

Excusés : Didier CHÉNEAU, Audrey ABDELAOUI, Régis BIRON, Marc GIRAUD, Caroline JULLIEN.

Absentes : Cécile JANNON.

#### 1 / Approbation du Compte de Gestion 2017

Mme le Maire, présente au conseil municipal le Compte de Gestion 2017, établis et transmis par M. Jacques CHALON, Percepteur de la Trésorerie de Vinay

Il convient d'approuver ce compte de gestion avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Intégration de résultats par opération non budgétaire Suite à la dissolution du SI Télévision	résultat de clôture 2017
Investissement	-58 041.49	0	814 772.33	586.64	757 317.48
Fonctionnement	170 374.05	-74 722.57	29 223.74	0.13	124 885.35
TOTAL	112 332.56	74 722.57	844 006.07	586.77	882 202.83

Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de télévision, le Conseil municipal :

-Prend note que les résultats du syndicat ont été intégrés en section investissement (ajout de 586.64€) et fonctionnement (ajout de 0.13€) sur l'exercice 2017, et

-Valide les résultats de clôture 2017 de la commune modifiés en conséquence.

#### 2 / Approbation du Compte Administratif 2017

Le Conseil Municipal prend connaissance du compte administratif 2017 et des résultats d'exécution qui se présentent comme suit :

FONCTIONNEMENT	RECETTES	466 774.54
	DEPENSES	437 540.80
	<b>EXCEDENT</b>	<b>29 233.74</b>
INVESTISSEMENT	RECETTES	1 006 892.56
	DEPENSES	192 120.23
	<b>EXCEDENT</b>	<b>814 772.33</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent 2016	Part affectée à l'investissement 2017	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017 avant intégration des résultats du SI télévision	Intégration de résultats par opération non budgétaire Suite à la dissolution du SI Télévision	résultat de clôture 2017
Investissement	-58 041.49	0	814 772.33	756 730.84	586.64	757 317.48
Fonctionnement	170 374.05	-74 722.57	29 223.74	124 885.22	0.13	124 885.35
<b>TOTAL</b>	<b>112 332.56</b>	<b>74 722.57</b>	<b>844 006.07</b>	<b>881 616.06</b>	<b>586.77</b>	<b>882 202.83</b>

Suite à la dissolution du Syndicat intercommunal de télévision, le Conseil municipal :  
-Précise que les résultats du syndicat ont été intégrés en section investissement (ajout de 586.64€) et fonctionnement (ajout de 0.13€) sur l'exercice 2017, et  
-Valide les résultats de clôture 2017 de la commune modifiés en conséquence.

Le Maire sort et ne prend pas part au vote du Compte Administratif,  
Après délibération, le Conseil Municipal, avec 8 voix pour, **Approuve le Compte Administratif 2017.**

### **3 / Approbation du budget primitif 2018 et Affectation du résultat de clôture de fonctionnement 2017**

Madame le Maire présente le budget prévisionnel 2018, préparé en commissions finances.  
Le budget est équilibré comme suit :

<b>Section Fonctionnement :</b>	<b>Équilibrée en recettes et dépenses à 595 654.05 €</b>
<b>Section d'Investissement :</b>	<b>Équilibrée en recettes et dépenses à 1 441 447.19 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET 2018 : 2 037 101.24 €</b>	

#### **➤ Affectation du résultat de fonctionnement 2017 au BP 2018**

Au vu du montant de l'excédent de clôture 2017 constaté en investissement : 757 317.48 €  
Il est proposé aucune affectation à l'article 1068

Résultat de clôture 2017 en fonctionnement :	124 885.35€
--	-------------

Affectation à l'investissement :	0 €	article 1068 au BP 2018
Résultat reporté en Fonctionnement R 002:	124 885.35€	article 002 RF au BP 2018
Résultat reporté en Investissement R 001 :	757 317.48€	article 001 RI au BP 2018

Après délibération, le Conseil Municipal, avec 9 voix pour,  
**Approuve l'affectation des résultats et le Budget Primitif 2018**

#### **4 / Travaux d'urgence - Toiture La Cure - Plan de financement-Subventions**

Concernant les travaux de toiture de la Cure, Madame le Maire rappelle qu'un premier dossier de subvention a été déposé au Territoire-Maison du département à Saint-Marcellin en Août 2016 pour 39 92.48€HT de travaux.

Sur ce dossier la Commune a obtenu 15 000 € de subvention (montant plafonné par dossier à 30 000€ au taux de 50%).

Cependant pour pouvoir bénéficier de la subvention et du plan de relance "Patrimoine de proximité de la Direction du Patrimoine » à Grenoble , la Commune a du faire appel à un architecte spécialisé du patrimoine afin de faire réaliser une étude et une estimation plus affinée. Un contrat de mission de maîtrise d'oeuvre a donc été signé avec M. Devaujany le 03/10/2017.

Après étude et pre-chiffrage de l'architecte en date du 09/02/2018, le montant des travaux et frais de mo s'élèvent à 68 821.50€HT

Suite à ce nouveau montant affiné, un dossier complémentaire a été transmis au Territoire avec un devis de 30 050€HT, par mail du 30/01/2018. Aussi, un dossier a été transmis au Département à Grenoble pour un montant total de dépense de 68 821.50€HT (dossier finalisé par mail du 23/03/2018).

Il convient, à présent, de valider le plan de financement affiné représenté comme suit :

<b>Au vu du Devis détaillé de M. DE VAUJANY, architecte spécialisé du Patrimoine, en date du 09/02/2018</b>			
<b>Le coût prévisionnel de l'opération se décompose ainsi :</b>			
cout des travaux HT:	62 565.00 €		
honoraires maîtrise oeuvre HT :	5 005.20 €		
sps, bureau contrôle HT :	1 251.30 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>68 821.50 €</b>		
TVA à 20%	13 764.30 €		
<b>TOTAL TTC</b>	<b>82 585.80 €</b>		

Financement	Montant dépense HT déposé	Montant retenu HT	Taux	Montant de la subvention
<b>Département de l'Isère :</b>				
<b>1/ Subvention du Territoire Sud-Grésivaudan</b>				
<b>1er dossier déposé août 2016</b>	39 982.48 €	30 000.00 €	50%	15 000.00 €
<b>2ème dossier compl. déposé par mail du 30/01/2018</b>	30 050.00 €	30 000.00 €	50%	15 000.00 €
<b>2 /Subvention direction culture et patrimoine (dossier finalisé le 23/03/2018)</b>				
<b>"patrimoine de proximité" et "bonus plan de relance"</b>				
<b>Concernant l'étude (mo+sps+bureau contrôle) :</b>	6 256.50 €		30%	1 876.95 €
<b>Concernant les travaux :</b>	62 565.00 €		20%	12 513.00 €
<b>Total financement :</b>				<b>44 389.95 €</b>
<b>Autofinancement / part communale :</b>				<b>24 431.55 €</b>
<b>Total HT :</b>				<b>68 821.50 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Valide ces travaux et ce plan de financement

Autorise le Maire à faire les demandes de subventions et toutes autres démarches nécessaires à ce projet.

## **5 / Prêt de 80 000 € au CACE – Investissements 2018**

Afin de financer plusieurs projets de rénovation de bâtiments communaux (Toiture de la Cure, Agence postale ...), Madame le Maire présente à l'Assemblée les offres de prêt.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est un emprunt de 80 000 Euros
- Valide les caractéristiques de l'emprunt :
  - o Objet : Financement d'investissement
  - o Montant du capital emprunté : 80 000 €
  - o Durée d'amortissement : 15 ans
  - o Taux d'intérêt : 1.39%
  - o Frais de dossier : 160.00€
  - o Périodicité : annuelle avec première échéance rapprochée
  - o Remboursement anticipé : possible moyennant le versement d'une indemnité (2 mois d'intérêts assortis d'une indemnité actuarielle)

## **6/ Divers**

- Information : passage du Tour de France sur St Gervais (RD1532), le vendredi 23 juillet 2018
- Maison de la Drevenne, courrier de l'ARS : 3 devis pour « mesures acoustiques » sont en cours
- Contrat CAE de Gilbert ARGOUD se termine le 08 juin 2018 (durée des 2 ans écoulés), Madame le Maire propose de poursuivre avec un nouveau CDD de 3 mois. Le conseil accepte.
- Olivier LE BRIZ, fait le compte rendu de la réunion « ordures ménagères » du 26/03/2018 : fin de la redevance, la facture OM sera englobée dans la taxe foncière pour 2018, Cela fait suite à une harmonisation au sein de la nouvelle communauté de communes SMVIC. (une communication sera faite par la SMVIC à ce sujet)